



**VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 30 JANVIER 2025**

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23

**présents ou représentés** : 20

**votants** : 20

**Date de convocation** : 23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Étaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. LEBANSAIS Rémy.

**Absentes** : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ;

**Absents excusés** : M. RAULT Pierre-Antoine ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme KERGOAT Morgane ;

**Pouvoir** : M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. COUASNON Michel ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

**Secrétaire de séance** : Mme BADICHE-MANCEL Karine.

**2025-01-003 - SUBVENTION 2025 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) DE LOUVIGNÉ-DU-DESERT**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

L'Office Municipal des Sports a pour but de fédérer les clubs et associations sportives de la commune, membres d'une fédération sportive nationale. Lien naturel entre la ville et les associations sportives, il constitue un partenaire incontournable dans le développement des projets sportifs.

Chaque année la commune verse une subvention à l'OMS dont le montant est affecté à l'aide au fonctionnement des sections sportives de Louvigné-du-Désert ainsi qu'aux frais liés à l'intervention d'animateurs sportifs dans ces sections.

**PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 40 000 euros à l'Office Municipal des Sports (OMS) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

**DECISION**

Messieurs Sylvain MOREL et Pierre-Antoine RAULT (pouvoir), membres du bureau de l'OMS, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*